

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 21 juillet 2026 portant habilitation d'un centre à dispenser la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'État de professeur de danse

La ministre de la Culture,

Vu l'article L. 362-1 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 21 novembre 2024 modifié relatif aux différentes voies d'accès à la formation de professeur de danse pris en application de l'article L.362-1 susvisé ;
Vu la demande de prorogation de l'habilitation présentée par le centre CAFEDANSE dans les options danse classique, danse contemporaine et danse jazz en date du 8 avril 2025 ;
Vu l'arrêté du 5 juillet 2023 accordant la prorogation de l'habilitation au centre CAFEDANSE, pour une durée d'un an à partir du 22 juillet 2023 ;
Vu l'arrêté du 3 décembre 2024 accordant la prorogation de l'habilitation au centre CAFEDANSE pour une durée d'un an à partir du 22 juillet 2024 ;
Vu l'arrêté du 05 mai 2025 accordant la prorogation de l'habilitation au centre CAFEDANSE pour une durée d'un an à partir du 22 juillet 2025 ;
Vu la demande de prorogation de l'habilitation formulée par le centre CAFEDANSE dans les options danse classique, danse contemporaine et danse jazz en date du 6 juillet 2026 ;

Arrêté

Article 1er

L'habilitation à dispenser la formation conduisant à la délivrance du diplôme de professeur de danse de l'établissement ci-dessous désigné est prolongée pour une durée d'un an à compter du 22 juillet 2026, dans les options danse classique, danse contemporaine et danse jazz.

Intitulé - adresse

Centre CAFEDANSE
2 bis Traverse de l'Aigle d'Or
13100 AIX-EN-PROVENCE

Article 2

La directrice générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de la Culture.

Fait à Paris, le 21 juillet 2026

Pour la ministre et par délégation
Pour la directrice générale de la démocratie culturelle, des
enseignements et de la recherche
et par délégation

Arnaud STINÈS

Sous-directeur des enseignements spécialisés, de
l'enseignement supérieur et de la recherche de la création
artistique

P/o Anne NOUGUIER
Ajointe au sous-directeur des enseignements spécialisés,
de l'enseignement supérieur et de la recherche de la
création artistique